



# L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE

## Formation Continue et Accompagnement

### CATALOGUE 2021

20/01/2021

## NOTRE VOCATION

Vous accompagner dans le développement des compétences de vos collaborateurs en adaptant la pédagogie aux métiers et aux individus. Renforcer le professionnalisme de vos organisations, viser l'efficacité, donner du sens à l'action !



## NOTRE SAVOIR FAIRE

L'expertise de notre équipe pédagogique

- Des professionnels expérimentés de la formation pour adultes
- Des intervenants pédagogues et experts dans leur domaine d'intervention
- Des formateurs impliqués dans l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique



## NOTRE PEDAGOGIE « LA FORMA-MOTIVATION »

- Combiner l'acquisition des connaissances et la motivation
- Pratiquer une animation favorisant l'échange et le transfert d'expériences
- Alternier les apports théoriques et les mises en situation
- Mettre en pratique les compétences acquises

## NOS MOYENS



3 salles de cours - 1 salle informatique équipée de 10 postes  
1 cafétéria en intérieur et un espace déjeuner extérieur – Parking gratuit

## NOS FORMATIONS

### La formation inter-entreprises

- Regrouper des participants de différentes entreprises sur un même programme de formation et selon notre calendrier
- Favoriser l'échange d'expériences et de pratiques professionnelles
- Formation animée dans nos locaux
- **Tarif au participant**

### La formation intra-entreprise

- Dispensée pour un ou plusieurs participants d'une même entreprise
- Ciblée et contextualisée à votre activité
- Programmée aux dates de votre choix
- Animée dans nos locaux ou dans un lieu à votre convenance
- **Tarif forfaitaire**

### La formation sur-mesure

- Conçue pour répondre de façon spécifique à votre contexte et vos attentes
- Personnalisation du parcours de formation et du rythme d'apprentissage
- Programmée aux dates de votre choix
- Animée dans nos locaux ou dans un lieu à votre convenance
- **Tarif forfaitaire**

***Les fiches pédagogiques des formations sont disponibles sur simple demande.***

***Retrouvez le planning des formations sur notre site [www.ctf.nc](http://www.ctf.nc)***

***N'hésitez pas à vous inscrire si la formation n'est pas programmée, nous reviendrons vers vous lors de la planification.***

**Pour toute action de formation, conseil ou ingénierie de formation**

**Brigitte DESEILLE – Directrice du CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION  
et de L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE**

17 route de l'Anse Vata – BP 4222 – 98847 Nouméa

☎ (687) 23 37 18 ✉ [ctf.direction@gmail.com](mailto:ctf.direction@gmail.com) - Site internet : [www.ctf.nc](http://www.ctf.nc)

## **LA REGLEMENTATION** (cf. site [dfpc.gouv.nc](http://dfpc.gouv.nc))

### **L'obligation de financement de la formation professionnelle continue des salariés du secteur privé**

*Depuis le 27 février 2017, tous les employeurs dès lors qu'ils emploient au moins 1 salarié, ont l'obligation de financer la formation professionnelle continue des salariés. Selon le nombre de salariés employés au cours de l'année civile, le niveau de l'obligation légale (calculée en pourcentage de la masse salariale) est différent et l'employeur peut se libérer de son obligation selon une ou plusieurs modalités :*

#### ***Si l'employeur a moins de 10 salariés***

*Il verse 0,2 % de sa masse salariale au FIAF-NC. Ces fonds sont mutualisés et les salariés peuvent bénéficier à l'initiative de leur employeur, c'est-à-dire dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, de formations, d'accompagnement VAE ou d'un bilan de compétence financés par le FIAF.*

#### ***Si l'employeur a 10 salariés et plus***

*Il a une première obligation de versement de 0,2 % au FIAF-NC au même titre que les employeurs de moins de 10 salariés. Il a en outre l'obligation de consacrer en plus 0,7 % de sa masse salariale au financement de la FPC selon quatre modalités :*

- *Financer directement des prestations de formation professionnelle continue au profit de ses salariés (formations externes réalisées par un organisme déclaré ou formations internes réalisées par un salarié de l'entreprise assurant des fonctions de formateur permanent ou occasionnel).*
- *Verser au FIAF-NC des sommes consacrées au financement de prestations de FPC pour ses salariés.*
- *Verser au FIAF-NC des sommes qui ne sont pas affectées au financement de prestations pour ses salariés et sont mutualisées.*
- *S'il n'utilise aucune des trois modalités ci-dessus, verser l'insuffisance de dépenses au budget de la Nouvelle-Calédonie.*

***Les prestations de formation professionnelle continue qui s'adressent à des salariés du secteur privé peuvent être financées soit par l'employeur lui-même, soit par le FIAF-NC. Dans les 2 cas, les prestations concernées doivent répondre aux exigences du code du travail et faire l'objet d'une contractualisation elle aussi conforme aux dispositions réglementaires (Articles Lp.544-1 et suivants du code du travail).***

**Pour tout renseignement sur le financement ou la déductibilité d'une action de formation**

Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – 27 04 77 – [dfpc.gouv.nc](http://dfpc.gouv.nc)  
Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF-NC) – 47 68 68 – [www.fiaf.nc](http://www.fiaf.nc)

## NOTRE OFFRE

LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	6
LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	7
LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	8
LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	9
LES PARCOURS DE FORMATION .....	10
LES FORMATIONS COURTES .....	11
LES FORMATIONS COURTES .....	12

## LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES

<b>LA CAPACITE PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 1 EN ASSURANCES (150 heures)</b> 495 000 XPF par participant pour les 10 modules			
<i>Inscriptions ouvertes pour tout module au choix</i> (voir détail et calendrier ci-dessous)			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers, intermédiaires en assurances, étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Répondre aux obligations de formation posées par le Code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (Article R.512-12 & Annexe 5-1). Permettre la mise en conformité vis à vis de la réglementation. Développer les connaissances métiers en assurance vie, gestion de patrimoine et IARD. Actualisation et mise à jour des connaissances.	150 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>LES SAVOIRS GENERAUX (module 1) - 35 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
20 avril 8h à 12h / 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base du secteur de l'assurance.	7 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>L'OPERATION D'ASSURANCE (module 2) – 55 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
21 et 22 avril 8h à 12h / 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des différentes catégories d'assurance et de l'intermédiation en assurances.	14 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

## LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES

<b>LA RELATION AVEC LE CLIENT ET LA LUTTE ANTI BLANCHIMENT (module 3)</b>			
<b>95 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>27, 28 avril, 4 et 5 mai</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANTS</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives aux diverses informations aux clients dans le secteur de l'assurance. Être capable de conduire un entretien de découverte du client et de ses besoins. Acquérir les fondamentaux de lutte contre le blanchiment.	28 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>LES ASSURANCES DE PERSONNES : INCAPACITE-INVALIDITE-DECES-DEPENDANCE-SANTE (module 4)</b>			
<b>55 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>18 et 19 mai</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives à l'assurance contre les risques corporels. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	14 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>LA DEPENDANCE (module 5) – 35 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>20 mai</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives aux risques de dépendance. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	7 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

## LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES

<b>L'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE (module 6) – 35 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>27 mai</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives à l'assurance complémentaire santé. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	7 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>LES ASSURANCES DE PERSONNES : ASSURANCES VIE ET CAPITALISATION (module 7)</b>			
<b>110 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>1, 2, 3, 8 et 9 juin</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANTS</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base de l'assurance vie et capitalisation. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	35 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>LES ASSURANCES DE PERSONNES : LES CONTRATS COLLECTIFS (module 8)</b>			
<b>35 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>10 juin</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des contrats d'assurances collectives. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	7 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.



## LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES

<b>ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE (module 9) – 55 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>22 et 23 juin</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des assurances de biens et responsabilités. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	14 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

<b>LES ASSURANCES DES RISQUES D'ENTREPRISE (module 10)</b>			
<b>55 000 XPF par participant hors 150 heures</b>			
<b>29 et 30 juin</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des assurances des risques d'entreprises. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	14 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

**+ 3 heures de remédiation le 6 juillet de 8h à 11h**

### **CES FORMATIONS ENTRENT DANS LE CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET SONT ELIGIBLES AU 0,7 % ET AU 0,2% (FIAF)**

**1/ Un LIVRET DE STAGE attestant de l'obtention de LA CAPACITE PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 1 est remis à tout stagiaire ayant réussi les épreuves d'évaluation avec une note supérieure ou égale à 10/20 et ayant suivi l'intégralité des 10 modules.**

**Ce livret permet de répondre aux obligations de formation posées par le Code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (Article R.512-12 & Annexe 5-1).**

**2/ Une attestation de formation est remise à tout stagiaire ayant suivi un module de formation.**

## LES PARCOURS DE FORMATION

<p><b>LE CONSEILLER EN ASSURANCES PREVOYANCE ET PLACEMENT</b>  <b>Parcours de formation en 4 modules - 125 000 XPF par participant</b>  <b>Les régimes matrimoniaux</b>  <b>L'épargne</b>  <b>Les assurances emprunteurs</b>  <b>L'entretien de vente conseil</b></p>			
<p><b>19, 20, 21, 26 et 27 juillet</b>  <b>8h à 12h / 13h à 16h</b></p>			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Acquérir les connaissances de base des différents régimes matrimoniaux, des opérations d'épargne et des assurances emprunteurs. Être capable de mener un entretien de vente conseil.	35 H	Formateurs experts et praticiens en assurances.

<p><b>LE CONSEILLER EN ASSURANCES IARD (parcours de formation en 4 modules)</b>  <b>Parcours de formation en 4 modules - 125 000 XPF par participant</b>  <b>Les assurances de biens et de responsabilité</b>  <b>La gestion du sinistre matériel</b>  <b>Les assurances des risques d'entreprise</b>  <b>Les fondamentaux de l'assurance construction</b></p>			
<p><b>3, 4 ,5, 9 et 10 août</b>  <b>8h à 12h / 13h à 16h</b></p>			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Chargés d'affaires, conseillers clientèle en IARD, rédacteurs sinistres.	Acquérir les fondamentaux des assurances de biens et de responsabilité, des assurances des risques d'entreprise et de l'assurance construction. Instruire un sinistre matériel.	35 H	Formateurs experts et praticiens en assurances.

## LES FORMATIONS COURTES (transversales et métiers)

<b>LA FISCALITE DES PROFESSIONNELS – 55 000 XPF par participant</b>			
<b>29 et 30 juillet</b>			
<b>8h à 12h / 13h à 16h</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Tout public.	Acquérir une connaissance des impôts principaux qui touchent les professionnels en Nouvelle-Calédonie.	14 H	Formateur expert en Fiscalité Professionnelle.

<b>L'IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP) – 55 000 XPF par participant</b>			
<b>Programmation à définir</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Tout public.	Acquérir les fondamentaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.	14 H	Laurence DEWULF Chef du Service de la Fiscalité des particuliers.

<b>LES PLACEMENTS HORS NOUVELLE-CALEDONIE – 55 000 XPF par participant</b>			
<b>Programmation à définir</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Chargés d'affaires et gestionnaires de patrimoine, conseillers clientèle.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances spécifiques liées aux conséquences fiscales des placements réalisés par des particuliers à l'étranger, notamment en zone pacifique et hors zone pacifique.	14 H	Formateurs experts et praticiens en assurances.

<b>LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME – 35 000 XPF par participant</b>			
<b>Programmation à définir</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Maîtriser le devoir de conseil, les obligations du conseiller (connaissance client et niveau de vigilance) et les obligations d'entreprises Banque Assurance.	7 H	Formateurs experts et praticiens en assurances.

<b>LES CLAUSES BENEFICIAIRES – 35 000 XPF par participant</b>			
<b>Programmation à définir</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Comprendre et savoir rédiger une clause bénéficiaire et en connaître les applications.	7 H	Formateurs experts et praticiens en assurances.

## LES FORMATIONS COURTES (transversales et métiers)

<b>L'ASSURANCE CONSTRUCTION EN NOUVELLE-CALÉDONIE</b>			
<b>35 000 XPF par participant</b>			
<b>Programmation à définir</b>			
<b>PUBLIC</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>DUREE</b>	<b>INTERVENANT</b>
Entreprises du BTP, gestionnaires de syndicats, banques, notaires, assureurs, architectes, administrations.	Acquérir les fondamentaux de l'assurance construction et notamment les spécificités introduites par la réforme de 2020.	7 H	Formateurs experts et praticiens en assurances.

**Pour toute action de formation, conseil ou ingénierie de formation**

**Brigitte DESEILLE – Directrice du CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION  
et de L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE**

17 route de l'Anse Vata – BP 4222 – 98847 Nouméa

☎ (687) 23 37 18    ✉ [ctf.direction@gmail.com](mailto:ctf.direction@gmail.com) - Site internet : [www.ctf.nc](http://www.ctf.nc)